



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE D'AMBLETEUSE

Ambleteuse, le 2 juin 2023

Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil municipal

Objet : Convocation au Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance publique du Conseil Municipal qui se réunira :

**Vendredi 9 juin 2023 à 18h30
dans la Salle des Fêtes**

Le déroulé de la séance se fera sur la base du Règlement intérieur adopté lors de la séance du 11 octobre 2022.

Il traitera prioritairement de la question de la Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs du Dimanche 24 septembre 2023.

S'ensuivront les autres points de l'ordre du jour correspondant à une séance classique de Conseil municipal.

Ordre du jour :

- Ouverture de séance : Le Maire
- Désignation d'un(e) Secrétaire de séance : Le Maire
- Appel des présents : Secrétaire de séance

- **Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs du Dimanche 24 septembre 2023**
- Constitution du Bureau électoral
- Scrutin

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2023 : Le Maire
- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 7 avril 2023 : Le Maire

Compte-rendu des décisions du Maire : M. le Maire

Délibérations :

Affaires Générales

1 / Modification du Règlement intérieur du Conseil municipal
M. le Maire

2/ Constitution d'une Commission des Finances Communales

M. Le Maire

3/ Désignation d'un délégué à l'Assemblée du Territoire au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale

M. Le Maire

4/ Contentieux - Porté à connaissance : remboursement par la Société Anonyme d'Habitations à Loyers Modérés Flandres Opale Habitat à la Commune des factures TERENVI pour un montant de 19 121.31 €

M. Le Maire

5/ Contentieux - Porté à connaissance : non-récupération d'une subvention au titre de la DETR 2012 - Solde d'un montant de 5 850.07 € non justifié lors du mandat 2008-2014 et accord de l'État pour non-remboursement de la somme déjà perçue par la Commune en 2012 pour un montant de 13 771.10 €

M. Le Maire

6/ Dommage - Acceptation du remboursement du sinistre au préjudice du tracteur KIOTI immatriculé BY-689-JW pour une valeur de 15 850 €, cession de l'épave à la Compagnie d'assurance AXA et reversement de l'indemnité au profit du Centre Communal d'Action Sociale

M. Stéphane BARTHELEMY, 1^{er} Adjoint, délégué aux travaux

7/ Cession du bus Mercedes Benz Sprinter 515 Transfer 45

M. Stéphane BARTHELEMY, 1^{er} Adjoint, délégué aux travaux

8/ Principe d'attribution d'une bourse aux étudiants et d'une récompense aux jeunes diplômés

Mme. Marielle YVART, Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires

9/ Vote des subventions 2023 aux associations de la Commune

M. Dominique VANHELLE, Adjoint délégué aux Finances

Questions orales en référence à l'article 18 du Règlement intérieur

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Stéphane PINTO

